

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **IRON SNIPER**
- **UFI:** 9NE0-E0CG-V00C-U0M1
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Étape du cycle de vie PW** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- **Secteur d'utilisation**
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Catégorie du produit PC35** Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent pour l'extérieur de véhicules
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
MA-FRA S.p.A. a Socio Unico
Via Aquileia, 44/46
20021 Baranzate (MI) ITALIA
Tel. +39 023569981
www.mafra.com
mafra@mafra.it
- **Service chargé des renseignements :** info@mafra.it
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** In case of accident call the emergency number 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

- Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
- Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
mercaptoacétate d'ammonium
- **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit **IRON SNIPER**

(suite de la page 1)

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
 - **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 5421-46-5 EINECS: 226-540-9 Reg.nr.: 01-2119531489-31	mercaptoacétate d'ammonium ----- ☠ Acute Tox. 2, H300; ☠ Met. Corr.1, H290; ☠ Skin Sens. 1, H317	10-20%
CAS: 9004-82-4	Sodium Laureth Sulphate ----- ☠ Eye Dam. 1, H318; ☠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-<3%
CAS: 68515-73-1 NLP: 500-220-1 Reg.nr.: 01-2119488530-36	Alkyl polyglucosyde C8-C10 ----- ☠ Eye Dam. 1, H318	1-<3%

- **Règlement (CE) No 648/2004**

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums (2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde, LINALOOL)	<5%
---	-----

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
 - **Indications générales :**
 Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 - **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - **après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
 - **après contact avec les yeux :**
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
 Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
 Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 Migraine
 Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac
 Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit IRON SNIPER

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NO_x)

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone (CO)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Protection means for respiratory tract

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés

Eviter le dégagement d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de la chaleur.

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

- Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés

- Classe de stockage :

- Classe VbF : néant

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit IRON SNIPER

(suite de la page 3)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- DNEL

5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Dermique	Systemic long-term effects	2,06 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
----------	----------------------------	--

9004-82-4 Sodium Laureth Sulphate

Oral	Systemic Long-term Effects	15 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	2.750 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		1.650 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effects	175 mg/m ³ (Industrial Workers)
		52 mg/m ³ (Consumers)

68515-73-1 Alkyl polyglucosyde C8-C10

Oral	Systemic Long-term Effects	35,7 mg/Kg bw/day (Consumers)
Dermique	Systemic long-term effects	595.000 mg/Kg bw/day (Industrial Workers)
		357.000 mg/Kg bw/day (Consumers)
Inhalatoire	Systemic long-term effects	420 mg/m ³ (Industrial Workers)
		124 mg/m ³ (Consumers)

- PNEC

5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Soft Water	0,038 mg/L (Water)
Sea water	0,0038 mg/L (Water)

9004-82-4 Sodium Laureth Sulphate

PNEC STP	10.000 mg/L (STP)
Soil	7,5 mg/Kg (Soil)
Soft Water	0,24 mg/L (Water)
Sea water	0,024 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	0,0917 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	0,092 mg/Kg (Soil)

68515-73-1 Alkyl polyglucosyde C8-C10

PNEC STP	560 mg/L (STP)
Soil	0,654 mg/Kg (Soil)
Soft Water	0,176 mg/L (Water)
Sea water	0,0176 mg/L (Water)
Sediment (soft water)	1,516 mg/Kg (Soil)
Sediment (sea water)	0,152 mg/Kg (Soil)

- Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit **IRON SNIPER**

(suite de la page 4)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

- **Protection respiratoire** : Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- **Protection des mains** :



Gants de protection. (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,6$ mm

Caoutchouc nitrile

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 3).

- **Protection des yeux** :



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : rouge

- **Odeur** : caractéristique

- **Seuil olfactif**: Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C**: 5

- **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : >100 °C

- **Point d'éclair** : non applicable

- **Inflammabilité (solide, gazeux)** : Non applicable.

- **Température de décomposition** : Non déterminé.

- **Auto-inflammation** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion** :

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

- **Pression de vapeur** : Non déterminé.

- **Densité à 20 °C**: 1,06 g/cm³

- **Densité relative**. Non déterminé.

- **Densité de vapeur**: Non déterminé.

- **Vitesse d'évaporation**. Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau)** : Non déterminé.

- **Viscosité** :

dynamique : Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit IRON SNIPER

(suite de la page 5)

cinématique :	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité stable dans des conditions normales
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
Nocif en cas d'ingestion.

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Oral	LD50	50-200 mg/Kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)

Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
----------	------	--------------------

9004-82-4 Sodium Laureth Sulphate

Oral	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
------	------	--------------------

68515-73-1 Alkyl polyglucosyde C8-C10

Oral	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/Kg (Rat)
----------	------	--------------------

- Effet primaire d'irritation :

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

LC50 (96h)	>100 mg/L (Fish)
------------	------------------

EC50 (48h)	38 mg/L (Daphnia)
------------	-------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit **IRON SNIPER**

(suite de la page 6)

EC50 (72h)	13 mg/L (Algae)
9004-82-4 Sodium Laureth Sulphate	
LC50 (96h)	>1 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	7,2 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	7,5 mg/L (Algae)
68515-73-1 Alkyl polyglucosyde C8-C10	
LC50 (96h)	126 mg/L (Fish)
EC50 (48h)	>100 mg/L (Daphnia)
EC50 (72h)	27,22 mg/L (Algae)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Les agents tensioactifs contenus sont facilement biodégradables.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.09.2020

Numéro de version 1

Révision: 02.09.2020

Nom du produit IRON SNIPER

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conforme à l'arrêté du 19 décembre 2013

- Directive 2012/18/UE

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- Prescriptions nationales :

- **Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :** néant

- Directives techniques air :

Classe	Part en %
I	16,2

- Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

- Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Service établissant la fiche technique : Ma-Fra Laboratories

- Contact : lab@mafra.it

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- * Données modifiées par rapport à la version précédente